

ARRETE N° 77/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2211-1, L2212-2, L 2213-1 et L2213-4,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU la demande de Monsieur HELIE Anthony artisan boulanger au 13 rue de Lisieux à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT LES TRAVAUX DE MACONNERIE SUR UN MURET AU 13 RUE DE LISIEUX A LIVAROT 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CES TRAVAUX.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de maçonnerie, 1 place de stationnement sera réservée au demandeur devant la boulangerie au 13 rue de Lisieux à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge le **Vendredi 18 Avril 2025 de 08h00 à 18h00.**

ARTICLE 2 : Une barrière sera mise en place par les services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour matérialiser la zone de travaux .

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT.

Fait à LIVAROT, le 14 AVRIL 2025

Le Maire,
Frédéric LEGOUVERNEUR

